Niveau(x) d'enseignement: 8 Numéro EDUQ : 8170750
Centre d'intérêt: 23

Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec.

Projet de proposition d'une formule de financement pour un programme d'aide à l'édition universitaire / CREPUQ. -- [Montréal] : La Conférence, 1976.
6 f. ; 29 cm.

Cote Dewey: 379.118'09714/C748p Cote LC: LB/2342.2/.C38

Descripteur(s): *Edition *Financement *Subvention gouvernementale *Universitaire (Niveau)

Identificateur(s) de sujet: *Presses universitaires

En 1975-1976, le Conseil des universités recommandait que le ministère de l'Education considère la possibilité de soutenir financièrement l'édition universitaire dans le cadre du programme Formation de chercheurs et action concertée (FCAC). Il a par la suite été proposé par la CREPUQ que soit ajoutée aux subventions de fonctionnement annuelles des universités une somme additionnelle en vue de l'aide à l'édition. Le document décrit les caractéristiques du programme d'aide que les universités souhaiteraient voir mis sur pied et qui pourrait être indépendant du programme FCAC. Sont discutées: 1. l'enveloppe du programme et son évolution; 2. la répartition de l'enveloppe entre les universités.

Type de document: r
Auteur de l'analyse: ar

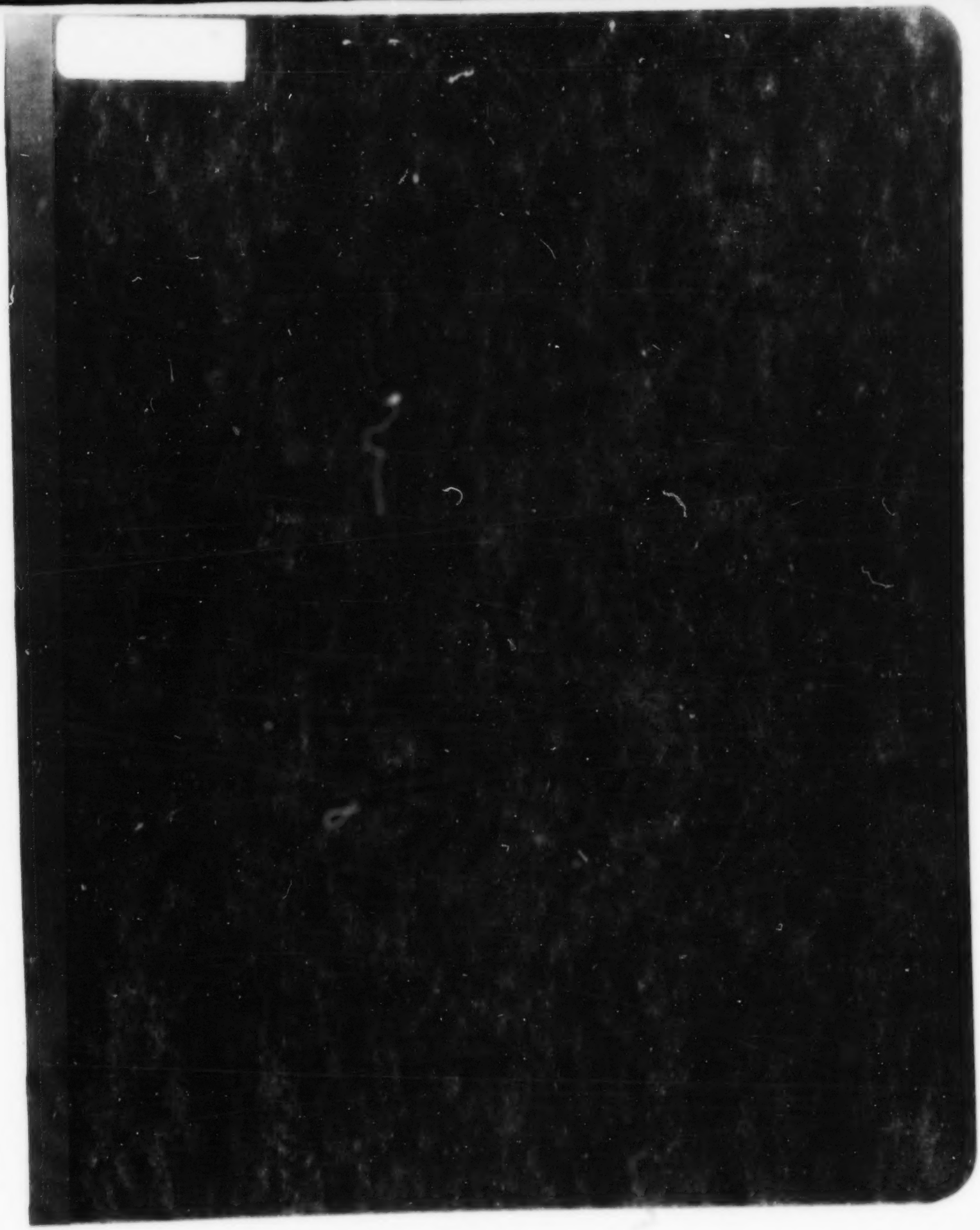

E D U Q 8170750

PROJET DE PROPOSITION D'UNE FORMULE DE FINANCEMENT POUR UN PROGRAMME D'AIDE A L'EDITION UNIVERSITAIRE

CREPUQ, juillet 1976

Dans son avis pour l'année 1975-76, le Conseil des universités recommandait au ministre de l'Education "que le ministère de l'Education considère la possibilité de supporter financièrement les Presses universitaires dans le cadre de son programme Formation de chercheurs et action concertée".

Soucieuse de faire entrer en ligne de compte le point de vue des universités dans les considérations auxquelles le ministère peut être amené à se livrer pour donner suite à cet avis, l'Association québécoise des Presses universitaires présentait, en août 1975, au Comité des affaires administratives et financières de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec, un rapport sur la situation des Presses.(1) Suite à la réception de ce rapport, le Comité des affaires administratives et financières demandait d'abord aux directeurs des Presses de travailler en collaboration avec le secrétariat de la Conférence à l'élaboration d'une formule de financement et prenait par la suite la décision de proposer qu'on ajoute aux subventions de fonctionnement annuelles qui vont à chaque université une somme additionnelle en vue de l'aide à l'édition universitaire.

---

(1) Les Presses universitaires québécoises, Association québécoise des Presses universitaires, juin 1975.

On décrit ci-après les caractéristiques du programme d'aide à l'édition universitaire que les universités souhaiteraient voir mis sur pied et qui pourrait être indépendant du programme FCAC. Les caractéristiques discutées concernent:

1) l'enveloppe du programme et son évolution;

2) la répartition de l'enveloppe entre les universités.

1. <u>L'enveloppe du programme et son évolution</u>

La détermination du volume de l'aide à apporter devrait se faire sur la base des renseignements que nous avons sur les coûts que l'édition universitaire québécoise peut comporter et les recettes qu'elle génère. On peut considérer les résultats de l'expérience de l'ensemble des Presses universitaires au Québec comme les meilleurs indices disponibles à cet égard. Le rapport de l'Association québécoise des Presses universitaires présente, pour une année considérée comme représentative, l'année 1973-74, des chiffres sur les recettes et les coûts de l'édition du livre

universitaire. Le montant des pertes encourues par les Presses de l'ensemble du Québec pour leurs activités d'édition universitaire de l'année 1973-74 a été estimé à $511,382.00. L'enveloppe à déterminer devra être fonction de ce déficit.

Les universités ont aidé les Presses à combler ce déficit en leur confiant la responsabilité d'activités supplémentaires (librairie, diffusion) et surtout en leur accordant des subventions d'équilibre. Les universités ont agi de cette façon parce qu'elles ont considéré l'édition universitaire comme une composante de leur mission générale. C'est une reconnaissance analogue que le Conseil des universités leur a accordée en invitant le ministre de l'Education à examiner la possibilité de subventionner les Presses.

La mise sur pied d'un programme d'aide à l'édition universitaire doit aussi comporter des spécifications relatives à l'évolution de l'enveloppe affectée au programme. Si on jugeait, par exemple, que le volume optimal de production du livre universitaire était celui qu'on peut constater actuellement, on pourrait

se contenter d'énoncer que l'enveloppe affectée au programme se maintiendra à un niveau réel constant (donc corrigé uniquement pour tenir compte de l'inflation). Nous croyons cependant plus réaliste de prévoir que l'enveloppe du programme devra évoluer en fonction d'un paramètre qui serait un indice du potentiel de recherche dont l'édition universitaire a pour objectif de diffuser les résultats.

Les universités considèrent que la masse salariale du personnel enseignant constitue le paramètre le plus logique et celui qui serait le plus susceptible de donner des résultats raisonnables. Le résultat obtenu en rapportant le déficit des Presses en 1973-74 au montant des dépenses considérées corrigées pour le personnel professionnel de la fonction enseignement permet de conclure qu'un coefficient de .5% appliqué à ces dépenses dans l'avenir déterminerait un volume adéquat pour un programme d'aide à l'édition universitaire.

Les universités ont éliminé l'hypothèse consistant à relier le volume du programme de subvention au volume de production des Presses

universitaires mesuré par le nombre de titres (pondéré ou non par le nombre de pages) ou par le nombre total de pages publiées (le nombre de pages de chaque titre multiplié par son tirage). La raison fondamentale de cette exclusion tient à ce que l'objectif du programme en est un d'aide à l'édition universitaire en général. Les fonds déterminés en fonction du nombre de titres devraient être répartis entre les universités selon le même critère, ce qui défavoriserait les universités sans Presses.

2. <u>La répartition entre les universités</u>

La méthode la plus simple de confier à chaque université les fonds que mettrait à leur disposition le programme d'aide à l'édition universitaire consiste à répartir les fonds du programme selon l'importance relative dans chacune des institutions du paramètre utilisé pour déterminer le volume de la subvention totale.

Ainsi comme les dépenses considérées corrigées pour le personnel professionnel de la fonction enseignement constituent le paramètre en fonction duquel est établi le montant du

programme d'aide à l'édition universitaire, il suffit de répartir le montant entre chaque université en appliquant le même coefficient aux subventions que touche chaque université.

Cette méthode de répartition, basée sur le paramètre choisi, est celle qui respecte de la manière la plus stricte le souhait formulé par les universités que l'aide voit versée aux universités pour l'édition universitaire plutôt qu'aux Presses universitaires elles-mêmes.

Chaque université a alors la responsabilité de déterminer la meilleure façon d'utiliser les fonds en vue de promouvoir le mieux possible l'édition universitaire et la diffusion des résultats de la recherche.

Le tableau qu'on trouvera à l'Annexe II indique ce qu'aurait donné l'application de la formule proposée au cours des trois dernières années.

Annexe I

Simulation de la répartition de la subvention d'aide à l'édition universitaire établie en calculant .5% des dépenses considérées corrigées pour le personnel professionnel de la fonction enseignement.

	1973-74 (a)		1974-75 (b)		1975-76 (c)	
	A (1) $000.	A x .5% $	A (1) $000.	A x .5% $	A (1) $000.	A x .5% $
LAVAL	25,105	125,525	29,404	147,020	40,691	203,455
MONTREAL	24,394	121,970	27,933	139,665	38,084	190,420
H.E.C.	1,735	8,675	2,037	10,185	2,938	14,690
POLYTECHNIQUE	3,420	17,100	3,903	19,515	5,763	28,815
SHERBROOKE	8,849	44,245	10,371	51,855	14,726	73,630
U. du QUEBEC	18,797	93,985	22,139	110,695	32,391	161,955
BISHOP'S	981	4,905	1,162	5,810	1,619	8,095
MCGILL	23,648	118,240	25,909	129,545	35,359	176,795
CONCORDIA	7,847	39,235	13,741	68,705	18,860	94,300
TOTAL	114,776	573,880	136,599	682,995	190,431	952,155

(1) Dépenses considérées corrigées pour le personnel professionnel de la fonction enseignement.

(a) Ministère de l'Education du Québec, D.G.E.S., S.A.F., Financement des universités du Québec 1973-74, Subventions de fonctionnement, calculs, avril 1974, tableau 2 (suite et fin).

(b) Ministère de l'Education du Québec, D.G.E.S., S.A.F., Financement des universités du Québec 1974-75, Subventions de fonctionnement, calculs, juin 1975, tableau 2 (suite et fin)

(c) Ministère de l'Education du Québec, D.G.E.S., S.A.F., Financement des universités du Québec 1975-76, Subventions de fonctionnement, calculs, février 1976, tableau 2 (suite et fin)

ACCOPRESS®

25071 –	BLACK / NOIR	– BG2507
25072 –	BLUE / BLEU	– BU2507
25078 –	RED / ROUGE	– BF2507
25075 –	GREEN / VERT	– BP2507
25074 –	GREY / GRIS	– BD2507
25073 –	R. BLUE / BLEU R.	– BB2507
25079 –	R. RED / ROUGE X.	– BX2507
25070 –	YELLOW / JAUNE	– BY2507
25077 –	TANGERINE	– BA2507

ACCO CANADIAN COMPANY LIMITED
COMPAGNIE CANADIENNE ACCO LIMITEE
TORONTO CANADA